

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Potton

Séance extraordinaire du Conseil municipal du Canton de Potton tenue le **mercredi 13 septembre 2023**, à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville. La séance débute à 19h00.

Sont présents, le Maire, Bruno Côté, les Conseillères Émilie Hébert-Larue et Cynthia Sherrer, les Conseillers, André Ducharme, Francis Marcoux et Jason Ball. Tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation dans les délais requis par la loi.

La conseillère Christine Baudinet a une absence motivée.

La séance est présidée par le Maire Bruno coté. Le Directeur général secrétaire trésorier, Martin Maltais, est également présent et agit comme secrétaire d'assemblée. L'adjoint à la direction générale, René Vachon est également présent à la séance. Deux (2) citoyens assistent aussi à l'assemblée.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE ET PRÉSENCES

Le Maire, Bruno Côté, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

2023 09 30

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Cynthia Sherrer et résolu

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté:

ORDRE DE JOUR Séance extraordinaire 13 septembre 2023 à 19h00

1. Ouverture de la séance extraordinaire et présences;
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Demande de modification du SADD de la MRC de Memphrémagog afin de permettre la desserte en égout et aqueduc du secteur de la zone OH-11;
4. Programme d'aide a la voirie (PAVL) – volet Accélération;
5. Programme d'aide à la voirie (PAVL) – volet Soutien;
6. Paiement de factures – réfrigération de la patinoire;
7. Période de questions;
8. Fermeture de l'assemblée.

Adoptée.

2023 09 31

3- Demande de modification du SAAD de la MRC de Memphrémagog afin de permettre da desserte en égout et aqueduc du secteur de la Zone OH-11

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité de déposer une demande officielle de modification du SADD au service d'aménagement de la MRC de Memphrémagog;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton estime qu'il y a lieu d'ajuster les limites du secteur touristique du Canton de Potton afin de permettre la réalisation à moyen terme d'un projet dans la zone OH-11, qui correspond aux projets du Flanc Ouest et de la Plaine de Destination Owl's Head;

CONSIDÉRANT QUE ces mêmes secteurs sont identifiés comme des secteurs de consolidation;

CONSIDÉRANT QUE malgré cette nomination les limites du secteur de l'affectation touristique du Canton de Potton présentées à la page 153 du SADD ne suivent pas les limites de la zone de consolidation identifiée pour le secteur Owl's Head ni aux limites de l'affectation

touristique présentées dans la carte A1 - Grandes affectations;

CONSIDÉRANT QUE cette confusion dans les deux sections du SADD pourrait être interprétée d'avoir comme résultat de limiter le développement résidentiel visé par le plan directeur;

CONSIDÉRANT QUE ces projets, prévus dans le plan directeur depuis son adoption en août 2020, ne sont possibles qu'avec une desserte par les services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour se faire, il y a lieu de demander à la MRC de Memphrémagog de modifier le SADD d'ajuster les limites du secteur touristique du Canton de Potton afin que celles-ci intègrent l'entièreté de la zone OH-11;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Cynthia Sherrer
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton demande à la MRC de Memphrémagog de modifier le SADD afin de permettre la desserte en égout et aqueduc du secteur de la zone OH-11.

Adoptée.

Request to amend the SAAD of the MRC de Memphrémagog to allow sewer and water service to the zone OH-11 sector.

2023 09 32

4- Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – volets Accélération

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseils ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon suivant :

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Francis Marcoux
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Directeur général secrétaire trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transport et de la Mobilité durable.

Adoptée.

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Acceleration components.

2023 09 33

5- Programme d'aide à la voirie local (PAVL) – volets Soutien

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseils ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon suivant :

- L'estimation détaillée du coût des travaux.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Potton autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par André Ducharme
et résolu

QUE la Municipalité du Canton de Potton autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que le Directeur général secrétaire trésorier est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transport et de la Mobilité durable.

Adoptée.

Programme d'aide à la voirie locale – Support components

2023 09 34

6- Paiement de facture – réfrigération de la patinoire

CONSIDÉRANT QUE certaines dépenses supplémentaires sont survenues relativement à l'installation du système de réfrigération de la patinoire de l'abri multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE celles-ci étaient nécessaires pour améliorer l'efficacité du système;

CONSIDÉRANT QUE le détail de ces frais est le suivant :

- a) Entrée électrique haute capacité : 5000\$, PLUS taxes,
- b) Réservoir de glycol : 9458.05\$ PLUS taxes,
- c) Raccordement électrique temporaire : 4304.48\$ PLUS taxes,
- d) Raccordement du réservoir de glycol : 3659.65\$ PLUS taxes,

EN CONSÉQUENCE,
il est proposé par Jason Ball
et résolu

De procéder au paiement total de 20 179.96\$ plus taxes à la firme COMCO pour le projet de la patinoire de l'abri multifonctionnel du fait que la somme de 2 242.22\$ est retenue sur les items a), b), c) et d).

Adoptée.

Council authorizes the payment of a total of \$20 179.96 plus taxes to the firm COMCO for the skating rink project at the multi-purpose shelter due to the fact that the sum of \$2242.22 is withheld from items a), b), c) and d).

7- PÉRIODE DE QUESTIONS

8- LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ducharme et résolu que la séance soit levée à 19h08

Le tout respectueusement soumis,

Bruno Coté
Maire

Martin Maltais
Directeur général secrétaire trésorier

Je, Bruno Côté, Maire de la Municipalité du Canton de Potton, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROPOSÉ